



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-proces-des-opposant-es-a-Cigeo-doit-etre-celui>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Le procès des opposant.es à Cigéo doit être celui de la filière nucléaire - Solidarité avec les "malfaiteurs" !**

28 mai 2021

Le procès des opposant.es à Cigéo doit être celui de la filière nucléaire - Solidarité avec les "malfaiteurs" !

Les 1er, 2 et 3 juin 2021, sept personnes sont convoquées devant le tribunal de Bar-le-Duc avec le chef d'accusation inique de participation à une "association de malfaiteurs". Ce qu'on leur reproche ? Tout simplement de s'être investies dans la lutte contre Cigéo, ce projet dangereux et imposé d'enfouissement des déchets les plus radioactifs. Nous appelons à leur manifester un soutien massif . Ceux qui méritent un procès, ce sont ceux qui produisent et imposent ces déchets radioactifs ingérables à la population, pas les personnes en lutte !

Le 20 juin 2018, une dizaine de personnes investies dans la lutte contre le projet Cigéo ont été réveillées à l'aube par la police et ont dû subir, pour certaines d'entre elles, jusqu'à 60h de garde à vue. Certaines furent placées sous le chef d'accusation inique de "*participation à une association de malfaiteurs*", tout comme d'autres personnes ajoutées ultérieurement à cette procédure odieuse. Pour en parvenir là, l'État avait déployé des moyens dignes de la lutte antiterroriste : 100 téléphones mis sous écoute, des balises placées sous des voitures, une cellule de gendarmerie spécialement dédiée aux opposant.es à la poubelle nucléaire... Et tout cela pour un dossier aussi volumineux que vide [1] !

Les éléments dévoilés par plusieurs médias le montrent : ce qu'on reprochait à ces personnes, c'était tout simplement d'avoir joué un rôle actif dans cette lutte. S'être organisé, avoir participé à des manifestations, être en contact avec de nombreuses personnes... voilà ce qui suffit, pour les autorités françaises, à être catalogué comme "malfaiteur" !

Personne n'est dupe : cette artillerie lourde avait pour seul objectif de tenter de discréditer et paralyser un mouvement pluriel et divers, qui tenait tête à l'Andra. Pendant plus de deux ans, une partie de ces personnes ont été interdites de territoire sur les lieux mêmes où elles s'impliquaient (alors que certaines habitaient le village voisin !). En raison de contrôles judiciaires absurdes, des dizaines de personnes ont été empêchées de se parler. Des liens amicaux ont été mis à mal, l'activité d'associations et de collectifs entiers a été entravée par ces mesures surréalistes. Le Réseau "Sortir

du nucléaire" lui-même a été confronté à un casse-tête : comment assurer un fonctionnement associatif normal alors que deux membres de son Conseil d'administration n'étaient plus censées échanger ni se retrouver dans la même pièce ?

Solidaires des sept prévenu.es, nous exigeons leur relaxe : si s'engager contre Cigéo peut mener au qualificatif de membre d'une "association de malfaiteurs", ce sont des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes qui pourraient à leur tour revendiquer cette appellation ! Nous dénonçons le harcèlement judiciaire dont font l'objet depuis plusieurs années les opposant.es [2]. Ces procédures arbitraires devraient nous inquiéter toutes et tous, dans un contexte où l'État adopte un tournant de plus en plus autoritaire et réprime les mouvements sociaux.

Les véritables malfaiteurs, ce ne sont pas celles et ceux qui s'opposent à l'enfouissement des déchets, mais bien cette industrie et ces institutions qui imposent à la population le nucléaire et ses déchets. Ce sont bien elles qui devraient être convoquées à la barre, elles qui polluent les territoires des peuples autochtones avec les mines d'uranium ; elles qui font peser en permanence sur les populations un risque d'accident nucléaire majeur, auquel ces dernières sont censées se préparer en se munissant sagement de leurs pilules d'iode et en s'informant sur le "post-accident nucléaire" ; elles qui produisent ces matières radioactives qui resteront dangereuses sur des durées dépassant le temps des civilisations humaines !

Pourquoi réprime-t-on les opposant.es à Cigéo ? N'est-ce pas pour détourner l'attention des failles persistantes de ce projet ? En janvier 2021, l'Autorité environnementale a publié un [avis cinglant](#) sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique déposé par l'Andra. Informations manquantes, absence de démonstration de la possibilité de récupérer les déchets, risques de contamination des eaux, impacts sur la biodiversité minimisés... celui-ci donne raison aux critiques exprimées depuis des années par les opposant.es. Pour noyer le poisson, l'Andra prétend maintenant... organiser elle-même une conférence de citoyens ! Mais quel sens a ce simulacre de démocratie lorsqu'on réprime des militant.es ? Construit-on une société sereine en utilisant des forces militaires contre des civils ? Combien de temps encore va-t-on imposer la folie nucléaire aux citoyens ?

Nous appelons à venir massivement soutenir les prévenu.es à Bar-le-Duc les 1, 2 et 3 juin et à participer à la manifestation festive qui aura lieu mardi 1er juin à 14h. "Et c'est qui les "malfaiteurs" ?"

Contact presse :

Martial Chateau - 06 45 30 74 66

Retrouver toutes les informations sur le procès et les événements organisés en soutien aux prévenu.es sur <https://bureburebure.info/123proces/>

Toutes les informations sur les rendez-vous destinés aux médias sur cette page : <https://nousmestousdesmalfaiteurs.noblogs.org/infos-presse/>

Notes

[1] Voir l'enquête publiée par [Libération](#) en novembre 2018

[2] Voir [le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme](#) à ce sujet.